

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 015-5558/19/BM**

#### **■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence Alpes Côte d'Azur les 22 et 23 octobre 2019 MET 19/10271/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

La présence dans les salons économiques constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours dans les 92 communes membres. La présence de la Métropole permet également de générer des contacts avec des acteurs clés de la création et du développement des entreprises.

Créé et organisé par le Groupe Les Echos, le Salon des Entrepreneurs a été conçu comme un lieu de formation, d'informations et d'échanges ayant pour vocation d'accompagner les porteurs de projets et les dirigeants de jeunes entreprises dans la création, la reprise et le développement d'une activité.

Les objectifs de l'édition marseillaise de ce salon sont de créer un rendez-vous incontournable et pérenne entre les différents acteurs qui composent le tissu économique local et dans un contexte économique difficile, d'encourager la croissance en accompagnant le développement des entreprises. En effet, il apparaît que les entreprises locales sont souvent de taille plus réduite que la moyenne nationale, parfois également moins tournées vers l'exportation ou les nouvelles technologies.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Compte tenu du succès des quatre précédentes éditions, le Groupe Les Echos a décidé d'organiser la cinquième édition du salon marseillais les 22 et 23 octobre 2019. Il constitue donc pour la Métropole Aix-Marseille-Provence un événement de grande ampleur de nature à valoriser ses atouts, développer sa notoriété en matière de développement économique, rencontrer des porteurs de projets et plus largement à renforcer l'activité économique et le développement des entreprises de notre territoire.

Pour la Métropole, le bilan de l'édition 2018 est très positif avec un total de 548 contacts, dont 130 ont fait l'objet d'une expression de besoin, 444 personnes qui ont assisté à nos conférences et ateliers et une cinquantaine de personnes qui étaient présentes lors des paroles d'experts. Cela représente au total plus de 1 000 contacts, contre 700 en 2017.

Le Salon des Entrepreneurs Marseille Provence Alpes Côte d'Azur 2019 réunira pendant 2 jours plus de 10 000 visiteurs, 100 ateliers et conférences techniques, plus de 110 partenaires et exposants, des animations thématiques et une dizaine de temps forts et débats d'actualité.

Le Groupe Les Echos organise à titre exclusif l'ensemble du Salon des Entrepreneurs Marseille Provence Alpes Côte d'Azur 2019. Les modalités de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cet événement seront précisées dans le cadre d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables qui sera conclu avec le Groupe Les Echos, organisateur de cet événement pour un montant estimé à 100 000 euros HT (soit 120 000 euros TTC).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

#### **Où il le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La notoriété du Salon des Entrepreneurs Marseille Provence Alpes Côte d'Azur qui est le rendez-vous annuel des acteurs publics et privés pour accompagner la création et la croissance des entreprises,
- L'intérêt pour la Métropole de promouvoir ses services, ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence Alpes Côte d'Azur les 22 et 23 octobre 2019 dans le cadre d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables qui sera conclu avec le Groupe Les Echos, organisateur de cet événement pour un montant estimé à 100 000 euros HT (soit 120 000 euros TTC).

**Signé le 28 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019**

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à la présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence Alpes Côte d'Azur 2019.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 6233 – fonction 64

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY